

DEMANDE D'OUVERTURE DE DEBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

(À déposer en Mairie au moins 3 semaines avant la date de la manifestation)

Conformément aux articles L. 3334-I du Code de la Santé Publique et suivants, une autorisation de débit de boissons temporaire est obligatoire :

- Lorsqu'on loue une salle communale pour une soirée (un repas, une manifestation...)
- Pour une manifestation organisée en plein-air y compris sur terrain privé,
- Dans une enceinte sportive (gymnase, salle de judo, stade de foot, aire sportive en pleine-air...)

Chaque association est limitée à 5 autorisations de débits de boissons par année civile –voire à 10 autorisations par an pour les débits de boissons dans les enceintes sportives. Il n'y a pas de limitation pour les particuliers et pour les entreprises.

Je soussigné (prénom et nom du demandeur)

Demeurant à (adresse complète)

Agissant en qualité de **Président** **Membre ayant un certificat d'habilitation pour signature**



.....

(joindre justificatif)



.....

Pour le compte de l'association ou organisme (intitulé complet)
.....

Dont le siège social est fixé à (adresse complète)

SOLLICITE de l'autorité municipale l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire

pour vendre ou offrir des boissons des 1^{er} et 3^{ème} groupes : c'est-à-dire **les boissons sans alcool** : eaux minérales ou gazéifiées, jus de fruits ou de légumes non fermentés ou ne comportant pas, à la suite d'un début de fermentation, de traces d'alcool supérieures à 1,2 degré, limonades, sirops, infusions, lait, café, thé, chocolat. **Les boissons fermentées non distillées et vins doux naturels** : vin, bière, cidre, poiré, hydromel auxquelles sont joints les vins doux naturels, ainsi que les crèmes de cassis et les jus de fruits ou de légumes fermentés comportant de 1,2 à 3 degrés d'alcool, vins de liqueur, apéritifs à base de vin et de liqueurs de fraises, framboises, cassis ou cerises, ne titrant pas plus de 18 degrés d'alcool pur. **(Interdiction de vendre ces boissons aux jeunes de – de 18 ans)**

BOISSONS VENDUES ET TARIFS

(exemple : Bière Le Gobelet 0,70 €)

.....
.....
.....
.....

MOTIF DE LA MANIFESTATION

LIEU D'IMPLANTATION DU BAR (adresse complète)

JOURS ET HORAIRES DE LA MANIFESTATION
.....
.....

Je m'engage expressément à respecter et faire respecter la réglementation contre les nuisances sonores et contre l'ivresse publique et la protection des mineurs.

Fait à, le

Nom, prénom,
Signature